

Fédération suisse des femmes protestantes : la femme à prendre ou à laisser

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **75 (1987)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Association suisse pour les Droits de la Femme

Objectif élections

(sl) — L'Association suisse pour les Droits de la Femme (ADF) a tenu son Assemblée des Déléguées, le samedi 16 mai à Berne. La Vaudoise Christiane Langenberger-Jaeger, qui la préside de main de maîtresse depuis 6 ans, a accepté, à la grande satisfaction des déléguées, de se voir confier un nouveau mandat, tout en souhaitant que la relève se prépare dans les rangs des sec-



Christiane Langenberger-Jaeger

tions alémaniques. Elisabeth Veya, ex-secrétaire de la Commission fédérale pour les Questions féminines et actuellement secrétaire du PSS a été élue à l'unanimité au Comité central, en remplacement de Georgette Wachter, démissionnaire pour des raisons statutaires.

Nous avons régulièrement rendu compte dans ces colonnes des multiples activités de l'association au cours de l'année écoulée. L'assemblée du 16 mai a été essentiellement consacrée à préparer les activités futures et à mettre au point la position de l'association sur certains grands problèmes de l'heure.

1987 est une année d'élections fédérales. L'ADF souhaite mettre sur pied, en liaison avec les autres associations féminines de Suisse, une énergique campagne de soutien envers les candidates. Une affiche « Mondial » encourageant électrices et électeurs à voter pour des femmes pourrait être réalisée. Elle aurait certainement un grand impact, mais pour l'instant son financement

(100 000 francs) est loin d'être assuré. L'Association s'efforcera également, au cours des prochains mois, de trouver des moyens efficaces pour convaincre les organismes privés et publics (banques, assurances, administrations...) à respecter la lettre et l'esprit du nouveau droit matrimonial, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1988.

Dans le communiqué publié à l'issue de l'assemblée, l'ADF a vigoureusement condamné le référendum contre l'assurance-maternité, qui traduit « une conception rétrograde du rôle social de la maternité ». Elle a également réaffirmé ses positions en matière de viol conjugal, qui doit être, à son avis, sanctionné pénalement, et d'avortement, la meilleure issue à ce problème restant à ses yeux la solution du délai.

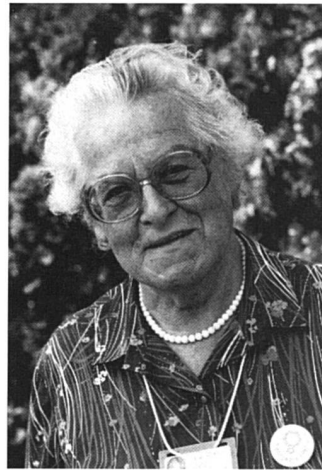
En ce qui concerne la 10e révision de l'AVS, l'ADF rejette les propositions du Conseil fédéral, qui n'offrent pas de progrès réels en matière d'égalité hommes-femmes. « Elle se réserve par ailleurs de prendre position sur la question de l'âge donnant droit à la rente et sur l'introduction d'une retraite flexible dans le cadre de l'élaboration, actuellement en cours, d'un modèle AVS respectant les postulats féminins, et notamment des rentes indépendantes de l'état civil. »

La journée se termina par un échange de vues sur la participation des femmes à la vie politique et plus particulièrement dans le cadre d'un exécutif, animé par Gret Haller, membre du gouvernement de la Ville de Berne et par Andrée Bailat, municipale à Delémont.

Fédération suisse des femmes protestantes

La femme à prendre ou à laisser

(ams) — La FSFP a quarante ans. Née modestement à Zurich, juste à la fin de la guerre, elle a aujourd'hui quelques bonnes raisons d'être satisfaite : plus de 200 000 membres dans tout le pays, un Comité central, un secrétariat permanent, des commissions de travail, deux revues (en allemand, *Schritte ins Offene*, en collaboration avec les catholiques et en français *Approches*)... Elle



Marga Bührig
Photo World council of Churches

propose des lieux de formation, organise des camps, répond aux procédures de consultations. Bref ! La FSFP a pris place dans la vie religieuse et publique du pays.

Pourtant, de nombreuses questions demeurent en suspens. Et ce n'est pas sans raison que la FSFP avait choisi comme thème pour cette assemblée : « La femme à prendre ou à laisser ». C'était l'occasion de faire quelques bilans et de constater, une fois de plus, qu'en dépit de quelques victoires spectaculaires, tout n'est pas gagné pour les femmes en 1987, que ce soit dans le monde politique, dans celui de l'économie ou des prestations sociales, comme dans celui des Eglises.

A ce propos, Marga Bührig, membre fondatrice de la FSFP et actuelle co-présidente du Conseil œcuménique des Eglises, a rappelé que les Eglises, qui ont perdu les ouvriers au XIXe siècle, pourraient bien perdre les femmes au XXe si elles ne leur accordent pas à tous les échelons la place qui leur revient.

Du travail donc sur la planche de la FSFP pour poursuivre cet ambitieux programme : offrir un lieu aux femmes protestantes de Suisse pour réfléchir ensemble et prendre position sur les grandes questions d'aujourd'hui à la lumière de leur espérance chrétienne.

Au cours de leur assemblée statutaire, les déléguées ont été invitées par le Comité central à ne pas soutenir le référendum contre l'assurance-maternité lancé par l'USAM et à s'oppo-

ser également au relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes. Elles ont, par ailleurs, envoyé une lettre de soutien au Symposium des femmes qui avait lieu à Bâle, les 25 et 26 avril. (cf. les articles consacrés à ce Symposium dans ce même numéro).

Alliance de sociétés féminines suisses

Une nouvelle présidente

(bvw) — L'Assemblée des déléguées de l'ASF se tenait cette année à Genève, et coïncidait avec la célébration du 50e anniversaire du Centre de Liaison des Associations Féminines genevoises (cf. Cantons Actuelles). Elle a été marquée par l'élection d'une nouvelle présidente et par la publication d'une résolution condamnant le référendum sur l'assurance-maternité.

Les déléguées ont toutes regretté que la présidente sortante, Mme Lisa Bener-Wittwer ne renouvelle pas son mandat ; mais lorsqu'on est responsable avec son époux d'une étude d'avocats à Coire, il est presque impossible à la longue de concilier un travail professionnel et une activité impliquant des voyages constants et une présence dans les nouveaux locaux de l'ASF à Worblaufen près de Berne.

Une nouvelle candidate a été élue à l'unanimité, en la personne de Mme Huguette de Haller-Bernheim. Présidente de l'Association suisse des femmes universitaires de 1983 à 1986, Mme de Haller-Bernheim est licenciée en biologie de l'Université de Genève et enseignante dans le degré secondaire. Née à La Chaux-de-Fonds, elle a la chance de bien connaître le Jura et la Suisse alémanique, et de bien s'exprimer dans nos deux plus importantes langues nationales, tout en regrettant fort de ne rien dire aux Tessinoises dans leur langage musical. Mme de Haller a pour objectif de renforcer les liens entre les associations féminines suisses, et d'inciter leurs membres à s'engager davantage encore en partenaires actives et concernées dans toutes les instances du pays.

Après cette élection, les déléguées ont discuté, redéfini et